



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement**
Dixième session
Genève, 10-12 juillet 2023
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services.
4. Adoption du rapport de la session.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le thème de fond de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement, le 15 février 2023, à sa soixante-treizième session.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/28 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services

3. La dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sera axée sur la contribution du commerce des services dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et sur le transfert de technologies à l'appui de la transition vers une énergie durable. Il s'agit de l'une des sessions de la Réunion d'experts consacrées au rôle du commerce des services dans la diversification économique, qui s'inscrivent dans le droit fil des quatre transformations mises en avant dans le Pacte de Bridgetown, et notamment de celle qui consiste à « transformer les économies par la diversification » (TD/541/Add.2).

4. Cette session sera l'occasion pour les experts d'échanger leurs points de vue et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en cohérence des politiques relatives au commerce des services, à la science, la technologie et l'innovation, à l'énergie et à l'environnement. Ils se demanderont également comment la coopération régionale et internationale dans le commerce des services peut contribuer à l'utilisation de sources d'énergie durables et à la diversification de l'économie. Les conclusions de cet échange de vues concourront à soutenir et à promouvoir « les activités et les initiatives dans les pays en développement en contribuant à améliorer le commerce des services » (TD/541/Add.2, par. 127 ff)¹.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information (TD/B/C.I/MEM.4/29). Les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème à l'examen.

6. Les États membres sont invités à désigner des experts du secteur public et/ou privé. Les experts désignés sont encouragés à participer à toutes les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, afin d'assurer la continuité. Chaque État est invité à désigner jusqu'à cinq experts.

¹ Une réunion de suivi d'un groupe de travail informel constitué en 2022 se tiendra en marge de la dixième session ; elle visera à examiner les besoins et les déficits à combler en matière de données, ainsi que les mécanismes de financement et de soutien auxquels les pays en développement peuvent faire appel.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/29 Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services

Point 4

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président/de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (5 à 12 pages environ) pour contribuer aux travaux de la Réunion d'experts. Ces communications seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Un aperçu sera envoyé aux missions permanentes à Genève afin de guider les experts dans l'élaboration des études de cas.

Les communications doivent être soumises avant la session au secrétariat de la CNUCED, à l'adresse tsce@un.org.